



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE

Concernant le projet de règlement no. 554-2025

Lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a adopté un projet de règlement :

1. Dépôt du projet de règlement no. 554-2025 modifiant le règlement no. 485 - 2019 de zonage.

Objet du projet de règlement no. 554-2025 :

- Réduire le nombre de résidences de tourisme autorisé de 16 à 12 établissements pour l'ensemble des zones Rv.

Ce projet de règlement possède des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Toutes les zones touchées par le projet de règlement sont illustrées et identifiées à l'annexe I du Règlement de zonage en vigueur.

Assemblée publique de consultation : Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 janvier 2026, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14, rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter les projets de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

Consultation des projets de règlement : Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 14, rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Saint-Aubert, ce 3^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 3^E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière